



COMMUNIQUÉ

RBC Banque Royale augmente ses taux hypothécaires résidentiels

TORONTO, le 8 février 2011 — RBC Banque Royale a annoncé aujourd'hui qu'elle augmentait ses taux hypothécaires résidentiels à compter du 9 février 2011.

Les changements vont comme suit :

Convertible six mois	4,45 pour cent	(pas de changement)
Un an – échéance fixe	3,50 pour cent	(en hausse de 0,15 pour cent)
Deux ans – échéance fixe	3,75 pour cent	(en hausse de 0,15 pour cent)
Trois ans – échéance fixe	4,35 pour cent	(en hausse de 0,20 pour cent)
Quatre ans – échéance fixe	5,14 pour cent	(en hausse de 0,20 pour cent)
Cinq ans – échéance fixe	5,44 pour cent	(en hausse de 0,25 pour cent)
Sept ans – échéance fixe	6,60 pour cent	(en hausse de 0,25 pour cent)
Dix ans – échéance fixe	6,75 pour cent	(en hausse de 0,25 pour cent)

Offres spéciales - taux fixes*

Un an – échéance fixe	3,20 pour cent	(en hausse de 0,15 pour cent)
Quatre ans – échéance fixe	4,34 pour cent	(en hausse de 0,20 pour cent)
Cinq ans – échéance fixe	4,39 pour cent	(en hausse de 0,25 pour cent)
Sept ans – échéance fixe	5,30 pour cent	(en hausse de 0,25 pour cent)

Taux plafonné

Cinq ans - Taux plafonné	Notre taux préférentiel + 0.00%	(pas de changement)
Taux plafonné maximal	6.00 pour cent	(en hausse de 0,50 pour cent)

- 30 -

Renseignements :

Raymond Chouinard, Affaires publiques, (514) 874-6556

* Les taux indiqués représentent des taux spéciaux réduits et ne sont pas les taux affichés de la Banque Royale du Canada. Pour calculer une réduction de taux, il faut comparer le taux de l'offre spéciale avec le taux affiché pour le terme applicable.

Les offres spéciales peuvent être modifiées, retirées ou prolongées en tout temps sans préavis. Elles ne peuvent être jumelées à d'autres en hausses de taux, offres ou promotions.